

Monsieur le maire,

Vous nous demandez notre avis sur le programme local de l'habitat 2012-2016. Nous pouvons constater que le 16 décembre 2011, le conseil communautaire de l'agglomération de Limoges a arrêté ce programme. Certes, et légalement, les conseils municipaux constituant l'agglomération ont deux mois pour donner leur avis, avis qui pourrait être pris en compte par le conseil communautaire. Mais quelques interrogations nous taraudent : qu'est-ce que nos représentants au conseil communautaire ont voté ? En vertu de quelle délibération du conseil municipal de Rilhac-Rancon ont-ils engagé la voix de notre commune ? Pourquoi n'ont-ils pas auparavant évoqué au sein de cette enceinte le contenu de ce PLH ? Nous connaissons déjà la réponse : vous êtes élus, votre majorité est d'accord avec vous, vous savez ce qui est bon pour nous et il n'est pas utile de prendre connaissance de l'avis de gens qui ne partagent pas toujours votre point de vue ...

Bien que cela n'ait probablement aucune incidence sur l'adoption probable de ce PLH, notre groupe tient à faire remarquer que le nombre de logements sociaux prévus pour Rilhac-Rancon nous paraît véritablement insuffisant. Ce n'est pas ce programme qui va nous permettre de rattraper notre retard en la matière, comme le prévoit la loi SRU adoptée en 2000 sous le gouvernement Jospin. Certes, le nombre de logements de ce type, évalué au niveau de l'agglomération, respecte cette loi, mais où est la mixité sociale voulue par le gouvernement socialiste de l'époque ? Où est votre volonté de voir Rilhac-Rancon devenir autre chose qu'un vaste lotissement accueillant des populations de classe moyenne ? Encore une fois, il y a loin de la parole aux actes. S'affirmer de gauche ne suffit pas. Avoir une politique de gauche serait plus satisfaisant.